

# RÈGLE- MENT INTÉRIEUR

## 規約

Jazz Action Valence est une association régie par la loi 1901, hébergée au sein de la Maison de la Musique et de la Danse .

### **PRIVILÈGES ADHÉRENTS**

L'adhésion donne accès à 2 concerts gratuits programmés par et dans les locaux de JAV, à condition d'avoir réservé OBLIGATOIREMENT 48h avant (dans la mesure des places disponibles). Elle donne aussi accès aux tarifs réduits aux concerts, stages et masterclass organisés par JAV (dans la mesure des places disponibles).

### **HYGIÈNE ET SÉCURITÉ**

les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans la Maison de la Musique et de la Danse doivent être strictement respectées. Il est interdit aux adhérents d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse, d'introduire des boissons alcoolisées, de fumer dans les locaux, d'emporter des objets sans autorisation écrite, d'introduire un animal.

### **ASSIDUITÉ AUX COURS**

l'assistance aux cours et le respect des horaires est obligatoire. Des absences ou des retards répétés (motivés ou non) ne peuvent en aucun cas donner droit à toute forme de rattrapage ou de remboursement des cours perdus. Absence de professeur : Jazz Action Valence s'engage à remplacer tout cours qui n'aurait pu être effectué par un professeur (30 séances sur la saison).

### **RÈGLEMENT**

Aucune somme ne saurait être remboursée en cas d'arrêt des cours sauf en cas de maladie grave (sur présentation d'une attestation médicale) ou de mutation professionnelle. Dans tous les cas, l'adhésion reste acquise.

### **VACANCES SCOLAIRES**

il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

### **RESPONSABILITÉ**

Jazz Action Valence décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature appartenant aux adhérents.

### **UTILISATION DES LOCAUX ET DU MATÉRIEL**

chaque adhérent a la possibilité de disposer d'une salle, d'un box, et du matériel qui l'équipe. Il a l'obligation de conserver le matériel en bon état et de l'utiliser conformément à son objet.